



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 264-10

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISE No 194-95 VISANT L'AJOUT D'UNE DISPOSITION ADMISSIBLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à l'ajout d'une disposition portant sur la protection des rives et du littoral pouvant être admissible à une dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le Conseil peut fixer, pour toute dérogation mineure, des conditions d'applications qui pourraient faire en sorte d'atténuer l'impact d'une telle dérogation dans le voisinage immédiat ;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement a été précédée d'un avis de motion et de la tenue d'une assemblée publique de consultation ;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 264-10 tel que ci-après décrit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Amendement au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 194-95 visant l'ajout d'une disposition admissible et portant le no 264-10.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet :

- 1- D'ajouter une disposition admissible à une dérogation mineure au règlement de zonage portant sur la protection des rives et du littoral.

ARTICLE 4

Le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme est modifié par l'ajout, au paragraphe intitulé « Les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure au règlement de zonage », de la disposition du chapitre 7 du règlement de zonage ayant trait à la protection des rives et du littoral.



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

ARTICLE 5

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cathy Paulin
Greffière

Henri Gagné
Maire

Avis de motion : 7 juin 2010

Adoption : 5 juillet 2010

Publication : 7 juillet 2010